

## FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES MOBILITÉS VIRTUELLES

Quel est le coût d'une mobilité virtuelle ?

Les mobilités virtuelles n'entraînent aucun coût supplémentaire, si je suis étudiante ou étudiant à l'USMB. L'inscription administrative dans l'université d'accueil est totalement gratuite.

L'étudiante ou étudiant de licence peut-il choisir de suivre un cours de master ?

Oui, cependant certains cours peuvent nécessiter des prérequis qui sont mentionnés dans le catalogue.

Y-a-t-il des niveaux de langues prérequis ?

Il est fortement déconseillé de suivre un cours exigeant un niveau de langue qui ne correspond pas à celui de l'étudiante ou étudiant. Le niveau de langue est indiqué dans le catalogue.

Combien de cours l'étudiante ou étudiant peut choisir dans le catalogue des cours ?

L'étudiante ou étudiant peut faire une liste de 3 vœux maximum. Une mobilité virtuelle peut être effectuée en mode « substitution » : il remplace un cours USMB ; ou bien en mode « optionnel » : il s'ajoute aux cours de l'USMB. Dans tous les cas, la liste de vœux doit être validée par le responsable de formation.

Est-il possible de substituer n'importe quel cours du semestre ?

La substitution doit être équilibrée en termes de nombre de crédits ECTS. Ce choix est à discuter avec le responsable de formation.

## FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES MOBILITÉS VIRTUELLES

Lorsque la liste est validée par le responsable de formation, que doit faire l'étudiante ou étudiant pour finaliser l'inscription ?

1. Il est impératif de faire connaître sa candidature au bureau UNITA de l'USMB à l'adresse [mobilite-unita@univ-savoie.fr](mailto:mobilite-unita@univ-savoie.fr), en indiquant quels cours sont suivis en mode « substitution » et quels sont ceux suivis en mode « optionnel ». Le mail au bureau UNITA devra être adressé, en copie, au responsable pédagogique.
2. La gestionnaire de mobilité UNITA accusera bonne réception de l'acte de candidature et enverra les informations relatives aux prochaines étapes, en particulier celles concernant l'inscription administrative au sein de l'université d'accueil.

Y-a-t-il des démarches administratives à faire dans l'université d'accueil ?

Afin de recevoir les identifiants permettant d'accéder aux outils numériques de l'université d'accueil (intranet, support de cours, forum, annuaire universitaire...) une inscription administrative est nécessaire. Elle est spécifique à chaque université partenaire, mais vous serez guidée ou guidé dans la démarche à suivre par le gestionnaire de mobilité UNITA de l'université d'accueil.

Les adresses mails des UNITA Offices :

Università degli studi di Torino UNITO : [internationalexchange@unito.it](mailto:internationalexchange@unito.it)

Universidad de Zaragoza UNIZAR : [unitacontact@unizar.es](mailto:unitacontact@unizar.es)

Universidade da Beira Interior (UBI) : [joana.isabel.fernandes@ubi.pt](mailto:joana.isabel.fernandes@ubi.pt)

Universitatea de Vest din Timișoara UVT : [virtual.unita@e-uvt.ro](mailto:virtual.unita@e-uvt.ro)

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) : [unita-virtual-mobilites@univ-pau.fr](mailto:unita-virtual-mobilites@univ-pau.fr)

En parallèle de votre inscription, vous devrez faire signer un contrat pédagogique, qui sera la garantie de la reconnaissance des matières choisies à l'étranger et devra être signé par toutes les parties (étudiant, le référent pédagogique de votre formation à l'USMB et l'université d'accueil).



## FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES MOBILITÉS VIRTUELLES

### Un contrat pédagogique (learning agreement) c'est quoi ?

C'est le document qui matérialise votre échange. Seuls les cours indiqués dans le contrat pédagogique seront reconnus et permettront l'attribution de crédits ECTS et la reconnaissance de ces crédits par l'USMB. Pour être valide, il doit être signé par les trois parties : l'étudiante ou étudiant, l'université d'accueil et le référent pédagogique de votre département à l'USMB.

### A quel moment doit être établi le contrat pédagogique ?

Le contrat doit être établi :

Après validation du cours choisi par le responsable pédagogique

Après avoir vérifié la compatibilité d'emploi du temps et la capacité réelle de l'étudiante ou étudiant à suivre le cours

### Quelles sont les modalités d'enseignement d'un cours en mobilité virtuelle ?

Cela dépend du cours choisi. Il peut être complètement synchrone ou asynchrone, ou proposer un mix des deux modalités, cette information est indiquée dans le catalogue. Dans tous les cas, ils seront accessibles 100% en ligne. Le mail des enseignants est indiqué sur le catalogue, n'hésitez pas à les contacter pour obtenir plus d'informations.

### L'étudiante ou étudiant n'a pas besoin d'ECTS, lui est-il possible quand même suivre un cours en mobilité virtuelle ?

Oui, il est possible de suivre un cours en mobilité virtuelle sans recherche de crédits ECTS, pour la culture générale. Attention cependant à ne pas créer de conflits avec l'emploi du temps de l'USMB et à équilibrer votre charge de travail.

### Le cours choisi est complètement asynchrone, comment l'étudiante ou étudiant peut confirmer son engagement à suivre le cours ?

L'étudiante ou étudiant va recevoir un message lui demandant de confirmer son inscription. Il est nécessaire de répondre à ce message, sinon, son inscription ne sera pas prise en compte.

## FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES MOBILITÉS VIRTUELLES

L'étudiante ou étudiant est inscrite ou inscrit pour une mobilité virtuelle synchrone, mais a un autre cours en même temps. Que se passe-t-il ?

Si le cours choisi entraîne un conflit d'emploi du temps avec les cours à l'USMB, il ne pourra pas suivre le cours en mobilité virtuelle.

Si des évolutions des évolutions d'emploi du temps en cours de semestre entraînent une incompatibilité en temps, l'étudiante ou étudiant doit immédiatement prendre contact avec son référent pédagogique, et avec le service mobilité UNITA en écrivant à : [mobilite-unita@univ-smb.fr](mailto:mobilite-unita@univ-smb.fr)

Après avoir reçu l'emploi du temps associé à un cours en synchrone, et après avoir confirmé son inscription, que se passe-t-il si l'étudiante ou étudiant abandonne ?

L'étudiante ou étudiant ne reçoit pas les ECTS associés.

Le catalogue comporte-t-il des cours en français ?

Oui, l'Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) dispense plusieurs cours en français.

Pourquoi faire une mobilité virtuelle ?

Façon très contemporaine de dessiner votre projet universitaire et professionnel

Une opportunité de personnaliser votre parcours avec un contenu théorique riche

Expérience nouvelle, permettant d'échanger avec des spécialistes d'autres pays

Une mobilité qui valorise votre ouverture d'esprit et votre maturité à apprendre de nouvelles choses